



SNUipp 05

Imprimé au siège de la section
CPP N° 270 D 73
Directeur de la publication :
Ginette PLANES
Tél. : 04 92.53.45.28
Fax : 04 92 53 78 84
ISSN 1266-6548
Mensuel - Prix au N° 0,76 €

L'école haut-alpine

Sommaire

<i>Edito</i>	p. 1
<i>Actus : AIS</i>	p. 2
<i>Actus</i>	p. 3
<i>Direction d'école</i>	p. 4
<i>Carte scolaire</i>	p. 5
<i>CAPD</i>	p. 6
<i>Histoire</i>	p. 7
<i>Actus FSU</i>	p. 8

Dispensé de timbrage GAP C.T.C.

L'École Haut-Alpine
Bourse du Travail - Place Grenette
BP 42
05002 Gap Cedex
<http://www.snuipp.fr/05>



Déposé le jeudi 17 février 2005

Suite de l'action en mars
Page 8

Edito

Toujours plus avec toujours moins...

SEMAINE D'EDUCATION CONTRE LE RACISME 2005

Comme chaque année, le SNUipp est engagé dans les Semaines d'éducation contre le racisme autour de la date du 21 mars (journée mondiale de lutte contre le racisme).

Le matériel à disposition des collègues et des élèves se compose de la manière suivante :

- l'affiche des Semaines d'éducation contre le racisme
- un dépliant d'information sur le sens et le contenu de l'initiative
- un numéro spécial des Clefs de l'actualité Junior
- le 2^{ème} tome du Guide du Moutard « L'homme au fil des métissages », consacré à l'immigration

Un stock de ce matériel est disponible au siège du SNUipp pour les sections ou les écoles qui en voudraient en nombre... limité.

**Semaines
d'éducation
contre le
racisme**

**21 MARS 2005
JOURNÉE MONDIALE DE
LUTTE CONTRE LE RACISME**

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Les travaux sur la carte scolaire viennent de s'achever et il n'y aura pas de remous cette année dans les Hautes-Alpes. Il est toujours difficile de mobiliser l'opinion publique sur l'école quand les mesures de restriction ne sont pas visibles par le plus grand nombre. En effet, l'Inspecteur d'Académie touche peu aux postes devant les élèves et se contente de fermer des postes spécialisés... aujourd'hui, la situation des remplacements est catastrophique, alors on supprime la formation continue : quels sont les parents que cela gêne vraiment ? Tout est fait pour réduire les moyens, ça va devenir de plus en plus difficile de fonctionner dans les classes avec aucune création de postes pour 113 élèves de plus attendus mais l'administration se débrouille à tous les niveaux pour que cela ne se voit pas trop. Pourtant, les difficultés sont bien réelles. On voit bien avec le plan de formation 2005 / 2006 les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Les médias feignent l'incompréhension concernant les différents mouvements sociaux et en particulier ceux de l'éducation : comment se fait-il que tant de personnes se mobilisent sur le projet de loi Fillon, il n'y a pourtant rien de révolutionnaire... De qui se moque-t-on ? Il ne nous reste plus qu'à maintenir la mobilisation et à l'amplifier. Une journée public / privé se profile pour la date du 10 mars. Plus que jamais, nous devons maintenir nos efforts et peser lourdement sur les choix du gouvernement. Rappelons qu'une fois de plus le gouvernement veut passer en force sur la loi d'orientation en limitant les discussions parlementaires.

Geoffroy CHEVALIER

Le secteur Droits et Libertés - International

Compte-rendu : entrevue MEN-AIS

Le SNUipp a été reçu, à sa demande, par le Ministère (DESCO) sur les questions de l'AIS.

Participaient à cette entrevue :

- **Pour le Ministère :**

Mr Cuisinier, Directeur Adjoint

Mme Courteix)

Mr Peyrol (Mission AIS)

- **pour le SNUipp :**

Bernadette Groison

Michelle Frémont

Emmanuel Guichardaz

Nous avons fait état des problèmes récurrents dans les départements : carte scolaire, nombre de personnels non spécialisés sur postes spécialisés, frais de déplacement, diminution ou manque des postes spécialisés (surtout réseaux-psy), AVS, Formation Continue... Le sentiment d'être « *laissés pour compte* » est très présent chez les collègues de l'AIS.

Nous avons ensuite fait le point sur des dossiers d'actualité :

1) Loi d'orientation

La délégation s'est fait l'écho des fortes inquiétudes des RASED. Le CIRE repose sur une vision de l'aide aux enfants en difficulté qui ne prend pas en compte la dimension de la classe et la diversité des besoins des élèves. La place des réseaux n'est que très peu précisée, et les précédentes moutures du projet de loi d'orientation, ainsi que le rapport Thélot ne sont pas faits pour rassurer.

Le Ministère reconnaît que le CIRE est la mesure qui structure la réforme. Pour l'instant, il n'y a pas encore de textes d'application (puisque la loi n'est pas votée), mais ils seront publiés très rapidement après l'adoption de la Loi.

Pour le Ministère, le CIRE ne remet pas en cause les RASED. Il prend appui sur des ressources différentes selon les cas, au sein de la classe ou non, avec des personnels spécialisés (RASED) ou non (exemple des CLIN).

Le CIRE s'inscrit dans la scolarité obligatoire, il faut donc préserver le travail de prévention en maternelle notamment, et les réseaux y ont toute leur place.

Cependant, si la Loi était votée en l'état, le Ministère admet qu'il devra revoir les circulaires sur les aides spécialisées.

2) Handicap

La loi sur l'égalité des droits et des chances, en cours d'adoption par l'assemblée, redéfinit l'architecture et le rôle des commissions spécialisées. La distinction entre le handicap et la difficulté scolaire (adaptation) sera plus marquée, les futures commissions départementales des droits et de l'autonomie ne seront compétentes que pour le handicap.

Elles seront organisées en différentes sections (scolarisation, formation professionnelle, projet de vie...), sans distinction d'âge.

Les Commissions de circonscription seront réaménagées dans le cadre de la mise en place des équipes de suivi de l'intégration, qui travailleront sur des parcours de la maternelle au lycée. Le Ministère souhaite conserver l'ensemble de ses personnels...

AVS : 800 postes supplémentaires seront créés pour la rentrée. Le groupe de suivi interministériel sera réuni après le vote de la loi.

3) Établissements spécialisés

Depuis plusieurs années, nous alertons le ministère sur la situation inextricable des horaires en établissements spécialisés. Les textes sont manifestement inadaptés. Il y a eu des recours en TA.

Le SNUipp demande une négociation globale sur les obligations de services et les missions des enseignants en établissement, et sur le paiement des heures de coordination et de synthèse.

Le Ministère reconnaît la complexité des textes et les difficultés d'interprétation qui surgissent. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le handicap, les conventions liant les établissements à l'éducation nationale devront être renégociées. Le Ministère n'est pas opposé à l'ouverture d'une discussion sur toutes ces questions à ce moment-là.

4) CAPA-SH

Le SNUipp souhaite revenir sur trois points : le bilan de la formation (plusieurs

types de difficultés sont en train de remonter des sections), les problèmes liés aux dates de remise du mémoire, les modules d'initiative nationale.

Sur le bilan, le ministère confirme l'augmentation du nombre de stagiaires pour l'année en cours (2090 contre 1800 environ l'année passée), et renvoie les autres problèmes au groupe de suivi qui se réunira à la fin de l'année.

Mémoire : Le Ministère a rappelé les règles établies par le texte du CAPA-SH : les examens doivent débiter après la fin de la formation, le mémoire quant à lui devant être remis trois semaines avant le début des épreuves. Les responsables des divisions des examens et concours des rectors et Académies ont été réunis en début d'année scolaire sur ce point.

Le Ministère a paru étonné du choix de certaines dates pour la remise du mémoire (14 Mars...). Il s'est engagé à contacter les IA concernés.

Les modules d'initiative nationale. Nous avons fait état du manque d'information et de transparence sur cette question, et souligné les disparités entre les départements. Le Ministère reconnaît qu'ils ont privilégié la mise en place de ces modules au risque d'une certaine précipitation... Tous les candidats (250) de cette année seront pris. Pour l'an prochain, l'information sur les modules sera disponible avant la fin de l'année scolaire.

Dans le contexte particulier des lois en discussion (loi d'orientation, loi sur le handicap), le Ministère n'a apporté guère de réponses précises aux demandes que nous avions formulées. Il renvoie sur des textes réglementaires à venir, qui ne sont pas écrits pour le moment. Nous avons à cette occasion rappelé nos exigences.

Les quelques engagements pris seront suivis avec attention.

En prévision des groupes de suivi sur les AVS et sur le CAPA-SH, nous invitons les sections à nous faire remonter au fur et à mesure toutes les informations utiles.

Le Secteur Educatif-AIS.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi sur le handicap : Pour la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées qui vient d'être adoptée par l'Assemblée Nationale permettra-t-elle la scolarisation de tous les élèves en situation de handicap ?

Le SNUipp s'est depuis longtemps engagé aux côtés des associations qui oeuvrent pour la reconnaissance des droits des personnes handicapées, pour le développement de la scolarisation et de l'accessibilité à tous les niveaux.

En reconnaissant – contre l'avis du gouvernement - que l'État doit mettre en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés, les députés sont allés dans le sens souhaité par les familles et les personnels de l'Éducation.

Mais pour assurer la scolarisation des 30 000 enfants ou jeunes qui n'ont aucun contact avec l'école, pour améliorer les conditions d'enseignement des 70 000 élèves handicapés intégrés dans les écoles maternelles ou primaires, pour apporter plus et mieux d'école aux 100 000 jeunes inscrits dans un établissement spécialisé, il ne faudra pas se contenter d'incantations.

Libérer du temps pour les équipes, développer les ressources (enseignants spécialisés itinérants, personnels spécialisés des écoles, services d'accompagnement et de soins ...), améliorer la formation, créer de véritables services regroupant des Auxiliaires de Vie Scolaires qualifiés, rendre toutes les écoles accessibles, sont les propositions que le SNUipp défend et qu'il considère comme incontournables pour que les attentes légitimes des familles et des jeunes ne soient pas déçues.

Elles appellent d'autres choix budgétaires, dès la rentrée 2005, et nécessitent une loi de programmation budgétaire.

PARIS, le 17 Janvier 2005.

LOCAUX SCOLAIRES ET RESPONSABILITE DES ENSEIGNANTS

L'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Paris, concernant notre collègue P.Boubet, confirme le jugement rendu en première instance. Philippe Boubet a été condamné à 5 mois d'emprisonnement avec sursis suite au décès accidentel d'une de ses élèves qui avait basculé d'une fenêtre pendant la classe, alors que celui-ci rangeait du matériel.

Dans l'arrêt, le fait que l'enseignant avait, en début d'année, prévenu ses élèves du caractère dangereux de ces fenêtres a été retenue comme circonstance aggravante.

Il semble qu'il y ait eu, au départ, un problème de conception des fenêtres composées en trois parties (basse, moyenne, haute) mettant en danger les élèves.

Cependant cette fenêtre correspondait aux normes en vigueur selon les différentes commissions de sécurité.

Beaucoup de dangers sont identifiés par les enseignants dans les écoles sans qu'il y ait forcément intervention des municipalités. L'affaire Boubet risque de faire jurisprudence, en cas d'accident, lorsque les familles exerceront des poursuites au pénal.

Une table ronde est prévue au Ministère, concernant les problèmes de responsabilité des enseignants, le Mercredi 12 Janvier (Compte rendu ci-dessous).

Le Secteur Revendicatif.

SECURITE / RESPONSABILITE

Réunion de travail au Ministère
Mercredi 12 Janvier 2005

Présents :

-les services du ministère (DAJ-DEP-DESCO)
-SNUipp –SE -SGEN

Ce groupe est réuni à la demande des organisations syndicales à la suite du jugement qui a confirmé la condamnation de notre collègue Philippe Boubet à 5 mois de prison avec sursis pour faute involontaire à la suite du décès accidentel d'un élève de 10 ans.

Cette première réunion a permis un

échange sur les problèmes à traiter dans le cadre du groupe.

Le SNUipp a tout d'abord fait part de l'émotion provoquée par ce jugement dans la communauté éducative. Nous avons également rappelé que la démarche ne s'inscrivait pas dans une demande d'immunité-impunité pour les enseignants et qu'il était légitime que les familles cherchent à faire toute la lumière sur les circonstances d'un accident.

Nous avons demandé qu'un programme de travail permette l'examen des améliorations de toute nature à apporter pour permettre l'exercice le plus serein d'une profession à haut niveau de responsabilité engagée.

Les échanges ont permis de définir les thèmes de travail suivants :

Bilan de l'application de la loi Fauchon (Juillet 2000) sur la responsabilité des décideurs publics (enseignants compris) qui a précisé les conditions de condamnation pénale (faute caractérisée), conséquences à en tirer au niveau du Ministère.

Examen des propositions du rapport Masot sur la responsabilité civile des enseignants, bilan de leur (non) mise en œuvre et conséquences.

Examen de la réglementation en vigueur et de l'adaptation éventuellement nécessaire pour répondre aux carences, contradictions.

Protection de l'enfance : bilan de l'application de la circulaire de 97 sur les violences sexuelles.

Le Secrétariat Général.

PARIS, le 12 Janvier 2005

COMPTE RENDU DE LA DISCUSSION AU MINISTÈRE SUR LA DIRECTION D'ÉCOLE

Vous trouverez, ci-dessous, un compte rendu rapide de la réunion sur la « *Direction d'école* » avec le Cabinet du Ministre. Une autre réunion est prévue le 3 février. Nous vous tiendrons au courant. Nous avons pris des contacts intersyndicaux pour poursuivre la démarche unitaire.

Le Secrétariat Général.

Mardi 11 Janvier 2005

Le Ministère a enfin reçu le SNUipp, le SE, le SGEN et FO pour une réunion sur la direction d'école animée par les responsables du Cabinet du Ministre (M. Blanchard et M. Jouve), de la DESCO, de la DEP et de la DAF.

Le Ministère souhaite « *mettre fin au conflit qui dure depuis plusieurs années et que les directeurs soient mieux reconnus, avec les difficultés qui sont les leurs* ».

Un premier tour de table a permis aux organisations syndicales de rappeler leurs revendications. Toutes ont pointé la nécessité de dégager du temps pour la direction et le fonctionnement de l'école, pour l'allègement des tâches administratives et la reconnaissance de la fonction.

Le Ministère a ensuite présenté ses propositions qui s'inscrivent, selon lui, dans le prolongement des mesures mises en place par le Ministère en 2000 (attribution de décharges pour les écoles à 5 classes, augmentation de l'indemnité de charge admi-

nistrative, simplification de l'inscription sur la liste d'aptitude).

5 propositions ont été formulées :

1. *Décharges de service* :

Elles n'entrent pas dans le cadre de ces discussions. Le Ministre s'engage cependant à étendre l'attribution des décharges de 5 classes pour la rentrée 2005 à toutes les écoles.

Il reste à cette rentrée environ 450 écoles de 5 classes sans décharge (ce qui représente une centaine de postes à prélever sur une dotation de 700 postes au budget 2005). 24 départements sont concernés. Ce qui ne sera pas sans poser de problèmes dans le cadre de la préparation de la carte scolaire.

2. *Pour les écoles de 5 classes et +* :

Augmentation annuelle de 100 € de l'indemnité de sujétion spéciales. Son montant annuel s'élève aujourd'hui à 925 €. Il passerait à 1 025 €, soit une augmentation de 10 %.

3. *Pour les écoles de 10 classes et +* :

Une majoration indiciaire de 10 points qui passerait de 40 à 50 points d'indice (soit une augmentation de 36,10 €/mois) qui s'ajoutent à la majoration indemnitaire.

4. *Pour les directeurs prenant leur fonction* (et n'ayant jamais été directeur auparavant) :

Une prime de première prise de fonction de 600 €. En contrepartie, ces directeurs s'engageraient à rester 3 ans sur le poste. 2 000 à 3 000 collègues pourraient être concernés la première année du versement de cette prime.

5. *Mise en place de groupes de travail* :

des enseignants des écoles.

Le SNUipp rappelle que la majorité des directeurs et des directrices, avec le soutien des équipes pédagogiques, est en grève administrative pour obtenir du temps supplémentaire pour le fonctionnement de l'école ainsi qu'une meilleure reconnaissance de leur fonction. Le SNUipp et les enseignants du premier degré ne veulent pas d'un statut d'EPL pour les écoles, de la mise en place d'un statut pour les directeurs ou de toute autre mesure similaire.

Ces modes d'organisation ne correspondent pas au fonctionnement des écoles, dont les deux tiers comptent 4 classes et

- Le métier de directeur : quelles responsabilités ? Quelles missions ?

- Les relations du directeur avec les collectivités locales ?

- Quel accompagnement pour les écoles rurales ?

- La mise en place de la base élève du 1^{er} degré et allègement des charges administratives.

- La formation des directeurs.

Le SNUipp est intervenu pour rappeler qu'il fallait traiter simultanément la direction et le fonctionnement de l'école. Il a souligné qu'on ne pouvait pas, a priori, écarter la question du temps et des décharges de service nécessaires à la direction et au bon fonctionnement de l'école. Le SGEN et le SE sont également intervenus dans ce sens.

Sur l'aspect financier, le SNUipp, comme les autres organisations syndicales ont dénoncé la faible hauteur des mesures proposées et le faible nombre de collègues concernés. Par ailleurs, les mesures annoncées ne s'inscriraient qu'au budget 2006.

Le Ministère argumente en considérant que les indemnités de sujétion spéciale de direction pour les écoles de 2-4 classes ont été majorées de 139 % de 2000 à 2003 (elles sont passées de 388 € à 925 €). Même si nous avons fait remarquer que cela n'avait pourtant pas suffi à régler les problèmes des directions vacantes 13,7 % des directions 2-4 classes étaient vacantes après mouvement.

Le ministère s'est dit préoccupé d'avancer rapidement sur cette question, ouvrant la possibilité d'augmenter la hauteur de la prime de première installation et d'avancer l'échelonnement des mesures.

Débat parlementaire sur la loi d'orientation : alerte direction d'école

Dans le cadre du débat parlementaire, plusieurs députés ont proposé des amendements visant à instituer soit un nouveau statut pour les directeurs et les écoles, soit un « *cadre fonctionnel* » pour les directeurs. Ces dispositions ne figurent pas dans le projet de loi présenté par le Ministre de l'Éducation Nationale. Elles n'ont fait jusqu'ici l'objet d'aucune annonce et d'aucune information de la part du gouvernement. Elles ne correspondent en rien aux attentes

moins et vont à l'encontre du développement du travail en équipe.

Le SNUipp attire l'attention des parlementaires et du gouvernement sur l'émotion et les réactions que créerait l'adoption de telles mesures par le parlement. Est-ce le moment de jeter de l'huile sur le feu ?

Les parlementaires souhaitent-ils ajouter une motivation supplémentaire à la mobilisation et aux actions des enseignants en faveur de l'école et de la réussite des élèves ?

PARIS, le 16 Février 2005.

La préparation de la carte scolaire reflète bien le climat ambiant : morosité, absence de moyens, dégradation des conditions de travail des élèves et des enseignants.

Même si l'Inspecteur d'Académie n'a pas voulu affronter brutalement l'opinion publique et les parents en fermant seulement deux postes dans des classes, (La Salle les Alpes et Briançon le Prorel) il enfonce un peu plus le clou notamment dans l'enseignement spécialisé.

La fermeture des trois postes de maîtres itinérants créés l'an dernier confirme l'incohérence de l'administration. L'IA reconnaît leur utilité et le bien-fondé de ces postes mais indique ne pas disposer des moyens pour les maintenir.

Il ferme également un poste au centre Jean Cluzel (ITEP anciennement IR).

L'IA esquivé les coups en faisant lui-même les réponses du style : "je ne peux pas mieux faire avec les moyens que l'on me donne".

Néanmoins, il ne remet évidemment pas en cause la dotation. Le Recteur a instauré un nouveau mode de calcul pour la répartition académique qui fait entrer un tas de paramètres (il était à la DATAR dans une autre vie). L'IA a beau jeu de dire que ça aurait pu être pire (on aurait pu nous enlever 17 postes !!! si le nouveau mode de calcul avait été appliqué in extenso).

La dotation réelle n'est pas +1 mais 0 puisqu'on doit rendre un poste au ministère qui nous avait été prêté il y a deux ans pour intégrer une instit super pistonnée par le Ministre.

Nous avons fait une déclaration, argumenté contre toutes les fermetures et parlé des ouvertures non prévues (entre autres Embrun maternelle, postes de Zil et brigades, poste à St Chafrey, à Pont de Cervières, etc...

Au CDEN, les élus étaient très présents (droite et gauche) mais ils se sont tous abstenus (ils n'ont pas osé voter contre).

Voilà en résumé le tableau : une carte scolaire à-minima qui ne fera pas de vagues puisqu'elle concerne surtout des postes qui ne sont pas devant élèves, donc qui ne mobiliseront pas l'opinion publique.

BH

Dans le Briançonnais, le SNUipp a dénoncé une fois de plus la logique qui vise à fermer, à moyen terme, l'école

du Prorel en faveur de l'école de Sainte Catherine. Rappelons que l'école du Prorel est une des écoles la plus fonctionnelle et récente de Briançon. L'Inspecteur d'Académie a rappelé une fois de plus qu'il attribuait des postes à une commune et que celle-ci était chargée de les répartir au mieux. Nous avons fait remarquer que la situation de Pont de Cervières était inquiétante à la rentrée prochaine mais l'IA a répondu que la mairie de Briançon s'engageait à redéfinir la sectorisation scolaire de la commune en vue de régler tous les problèmes. L'IA a ajouté qu'il n'avait aucune raison de douter des engagements qu'avait pris la mairie de Briançon. On peut être perplexe, quand on sait qu'il était question de réhabiliter l'école de Sainte Catherine et qu'à ce jour rien n'est sorti de terre. L'IA a tout de même précisé qu'il suivrait de près la rentrée sur Briançon...

Ouvertures prévues :

- 1 poste à Chateauroux
- 1/2 poste à Réallon
- 1/2 postes à Savournon
- 1/2 poste à La Fare (régularisation)
- 1 poste à St André d'Embrun (régularisation)
- 1 poste à l'IME Le Jouglaret
- 1/2 poste pour CCPE/CCSD
- 1/2 poste de décharges de direction (1/4 pour Pont du Fossé)

Fermetures prévues :

- 1 poste à Briançon Le Prorel
- 1 poste à La Salle les Alpes
- 3 postes de maîtres itinérants spécialisés (L'Argentière, Gap Porte Colombe et Veynes)
- 1 poste de rééducation à l'ITEP (IME Savines)

Mesures techniques prévues :

- Fusion des écoles maternelle et élémentaire de Pont du Fossé
- Transformation d'un poste d'adjoint de Briançon Oronce Fine en poste de maître formateur
- Redéfinition du poste de modulateur : La Salle les Alpes et Oronce Fine
- Le poste de maître G d'Aspres sur Buëch est transféré à Veynes
- Transformation du poste SESSAD à l'IME Savines en maître D.

DECLARATION DE LA FSU AU CTPD DU 25 JANVIER 2005

Jeudi 20 janvier la majorité des personnels du département était en grève pour revendiquer une augmentation des salaires mais aussi pour protester contre la politique éducative du gouvernement.

En effet, en dépit d'un vote quasi unanime au conseil Supérieur de l'Éducation contre son projet de loi, le ministre de l'éducation nationale persiste à vouloir le présenter en l'état au vote du parlement.

Or, il est loin d'être le reflet des souhaits formulés par les différents partenaires de l'École, lors du Grand Débat national, qui demandaient notamment, des classes moins chargées, un large choix d'option notamment en langues vivantes, une formation initiale et continue améliorée, un développement de la scolarisation précoce, etc...

Le budget 2005 n'étant pas à la mesure de cette ambition, la prochaine rentrée dans notre département s'annonce à nouveau sous de mauvais auspices.

Dans le premier degré, une hausse de 130 élèves est prévue et aucun poste supplémentaire à la clé.

Concrètement, le projet présenté aujourd'hui par l'administration départementale ne répond absolument pas aux besoins. Les problèmes de remplacement sont criants, la formation continue est remise en cause, l'aide aux enfants en difficulté n'est pas suffisamment prise en compte, le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans est en chute libre, le problème de la direction d'école n'est pas abordé, etc...

Dans le même temps, des problèmes similaires sont présents dans le second degré. De plus, une baisse de 118 élèves, annoncée dans les collèges, entraîne la suppression de 5 divisions et fait peser de lourdes menaces sur un certain nombre de postes, notamment avec la suppression des heures de chorale.

Des établissements auront des effectifs extrêmement chargés : collège Mauzan, Centre, Fontreynie, les Garcins et Embrun.

Pour tous, il s'agit donc d'une nouvelle aggravation des conditions d'étude et de travail des élèves et des personnels.

Nous en appelons à tous les membres de ce CTPD pour refuser cette situation et exiger avec nous les moyens d'une politique ambitieuse pour l'École visant véritablement la réussite de tous les élèves.

CAPD du 25 janvier 2005

1/ Promotions : pas de problèmes particuliers sur le calcul des promotions. Rappelons tout de même que le SNUipp demande la mise en place d'un frein pour les collègues promus au grand choix afin qu'un maximum de collègues puissent passer au grand choix et que ce ne soit pas systématiquement les mêmes (cela ce fait dans plusieurs départements et cela va dans la logique de l'équité). Aujourd'hui, on ne peut pas encore mesurer l'impact de notre système de notation à l'AGS sur les promotions mais par contre, des collègues arrivant d'un autre département avec une forte note sont pour l'instant privilégiés.

2/ Liste d'aptitude à l'emploi de directeur de deux classes et plus :

- Les 7 collègues qui ont passé l'entretien ont été inscrits. Il s'agit de : X.

- 13 collègues assurant un intérim de direction durant cette année scolaire ont demandé leur inscription, 12 ont été retenus : X. Seule une collègue a eu un avis défavorable de la part de l'EN. En dépit de l'intervention des délégués du SNUipp, elle n'a pas été inscrite sur la liste d'aptitude.

3/ Stage de préparation au stage de psychologue scolaire : aucune candidature.

Le SNUipp a rappelé qu'il était favorable à l'ouverture des candidatures à des personnes extérieures à l'EN possédant les diplômes de psychologie requis faute de quoi la situation va aller en s'aggravant : l'année prochaine deux postes de psychologue seront vacants dans les Hautes-Alpes. L'administration envisage d'ailleurs une priorité donnée aux collègues psychologues demandant leur intégration dans le 05.

4/ Questions diverses :

- 13 collègues ont participé aux permutations informatisées pour quitter le département.

- 36 collègues ont demandé leur départ à la retraite.

- 5 collègues ont été recrutés sur la liste complémentaire :

X

Le SNUipp a posé plusieurs questions concernant des problèmes personnels.

A également été évoqué par le SNUipp l'école « touristique » organisée par l'office du tourisme de Ceillac, comme cela se fait par ailleurs à Orcières-Merlette.

Nous avons été choqués par des publicités issues de la presse écrite et de la radio

vantant les mérites du « package » : forfait remontées mécaniques, + hébergement + pseudo-école et incitant les familles à venir pendant le temps scolaire skier alors que leurs enfants réalisent le travail laissé par leur enseignant. L'IA a convenu que ce n'était pas normal et qu'il allait faire une intervention. A Suivre.

Instance de régulation :

Devant le peu de réponses des collègues du département à l'enquête lancée par l'IA sur l'accompagnement, celui-ci a décidé d'organiser des réunions en direction des collègues du département (temps pris sur celui des animations pédagogiques).

Le calendrier a été envoyé par courrier électronique.

L'Inspecteur d'Académie veut connaître le sentiment actuel de la profession par rapport aux nouvelles modalités de l'accompagnement. Il souhaite que pour ces rencontres les enseignants se soient appropriés sa circulaire.

BH et GC

Compte rendu du Conseil de Formation

Le débat a essentiellement tourné sur comment faire toujours plus avec au mieux la même chose... En effet, l'année prochaine va voir la mise en place dans les écoles de la base élèves (logiciel de gestion : école, commune, ministère). Si cet outil va certainement faire gagner beaucoup de temps aux directeurs, il va néanmoins falloir former ceux-ci (2 jours prévus). Or former tous les directeurs des Hautes-Alpes, sans moyens supplémentaires revient quasiment à consacrer toute la formation continue de 2005 / 2006 à cette tâche. Toutes les modalités possibles et imaginables seront utilisées...

Le reste de la formation sera consacrée aux stages de besoins qui seront revus et corrigés pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins.

L'état catastrophique actuel du remplacement a conduit à supprimer des formations et notamment celles de certains T1 alors que cette formation est institutionnelle et obligatoire. Une attention particulière devrait être apportée aux T1 lésés sur le plan de formation 2005 /2006. Affaire à suivre.

Bref, la maison brûle...

GC

Conseillers Pédagogiques

Le SNUipp, le SE, le SGEN, FO et l'ANCP se sont rencontrés le Jeudi 6 Janvier au siège du SNUipp pour faire le point sur la question des conseillers pédagogiques.

Les organisations qui avaient été reçues successivement à la DESCO (SNUipp, SE, ANCP) ont fait part des différents points abordés au Ministère (voir le compte-rendu du SNUipp dans l'EHA n°520). La DESCO

prépare un texte qui devrait être communiqué aux organisations syndicales, courant Mars. Le moment paraît donc opportun pour faire entendre nos revendications.

Les bases d'une plate-forme commune, pour les conseillers pédagogiques, ont été posées par l'intersyndicale et l'ANCP concernant les aspects de formation, de définition des missions et de revalorisation.

Un consensus a été trouvé sur ces diverses

questions. Nous vous ferons parvenir, d'ici le début des vacances de Février, le texte dès qu'il sera finalisé.

Une audience commune est maintenant demandée au Ministère.

Nous vous tiendrons informés des évolutions du dossier.

Le Secteur Éducatif.

Un peu d'histoire bâtir un avenir à travers des souvenirs

La presse syndicale est par principe un espace d'informations, de débats, d'expression, d'appels à agir, à réagir. Ca ne date pas de la nuit des temps, mais d'à peine quelques décennies que nous comptons vous relater. « Un peu d'histoire » est cette chronique qui sera entretenue par Alice Allouis et quelques autres volontaires en « complément d'enquête ».

Mais, qui est Alice ?



1935 : elle entre comme pensionnaire à l'École primaire supérieure (EPS) Aristide Briand à Gap où elle prépare le concours d'entrée à l'école normale.

1938 : externe, elle est au contact d'événements très graves qui surviennent dans le pays. On vient de désaffecter l'EPS pour faire place aux blessés républicains espagnols.

Avec une amie, Juliette, elle va voir ces blessés, leur porte des friandises, discute avec eux, sympathisant avec 2 d'entre eux qui étaient reçus par les parents de cette amie. Quelques instants de fête pour ces malheureux réfugiés. Les parents allaient également en visiter au camp de réfugiés installé au « Grand Pré », un hameau de Chorges aujourd'hui sous les eaux du lac. Période poignante qui a beaucoup marqué Alice et sans doute ancré son militantisme.

Juin 1940 : réussite au concours, 15 filles et 9 garçons. C'est à ce moment-là que le régime de Vichy ferme les 2 écoles normales de Gap. Désillusion, sentiment de frustration!

Alice aurait aimé entrer dans cette école prestigieuse pour les jeunes du département: promotion pour les normaliens issus de milieux souvent modestes.

Les normaliennes vont donc au collège où une nette différence est marquée entre les élèves de l'EPS et celles du collège. Pour les unes blouse bise, pour les autres tailleur. Les quinze normaliennes occupent le fond de la classe. Alice et ses camarades se sentent rétrogradées car elles n'ont pas fait les mêmes études.

Cependant, la situation de guerre domine.

Le lundi matin, le salut au drapeau est effectué dans l'établissement; certains professeurs qui refusent de prêter serment de fidélité à Pétain sont révoqués immédiatement, et sans traitement, ou déplacés d'office.

1942 : Alice passe le 1er bac, puis le bac philo en 43.

1943-44 : 3 mois de stage à l'école de Porte Colombe, dans toutes les classes. Elle rencontre ici Mmes Vieux, Armand,... puis effectue un mois dans la classe de Mme Michel à Verdun.

Au 2ème trimestre elle part en formation à l'école normale de Valence où, outre la pédagogie et la psychologie, les nuits dans les abris, la nourriture insuffisante, le manque de moyens de déplacements cadrent son rythme de vie.

A cette période-là, elle a peu de contact avec le syndicat car s'il existe, c'est dans la clandestinité. Cependant, en visite chez son amie, elle rencontre des professeurs que les parents reçoivent, organisant des réunions politiques clandestines auxquelles elles prêtent attention, sans participer.

Ainsi elle sait que le syndicat crée des réseaux clandestins. Anselme Gras vient de créer les FTPF dans la clandestinité, les FFI existent à Ancelle, l'ensemble du secteur est dirigé par l'instituteur M Dusserre-Telmon.

Par son père, cantonnier, elle a des échos de faits de résistance: certains jeunes fils de cantonniers étant cachés vers le torrent du Buzon, à Gap; son père aide grâce à toute une solidarité.

Le maquis est installé en un grand réseau autour de Gap: Charance, montagne de Romette, route de la Luye où des paysans ravitaillent des résistants (4 y ont été fusillés); à Pont Sarrazin, au bar du Bocage (Avenue d'Embrun) des barrages allemands filtrent les allées et venues, ainsi que sur toutes les entrées de la ville; des rafles, des dénonciations émeuvent la population.... La caserne Desmichels à Gap, est occupée par les Allemands qui y emprisonnent les Français, les Italiens aussi sévissent sur la région....

3ème trimestre 44 : stage à l'école nationale professionnelle de Vizille où les futures

institutrices vont apprendre, entre autre, à coudre, à faire la cuisine.

Sur le plan politique, les choses s'aggravent: le Polygone de Grenoble saute (fait des maquisards du Vercors); le 6 juin 44, le débarquement en Normandie accélère la fin des études.

Il n'y a presque plus d'élèves à l'école, et la directrice renvoie les 3 dernières encore présentes: Alice et ses amies. Mais il n'y a plus de train, et partent à pied sur la route. Une charrette jusqu'à Laffrey, une voiture qui porte le journal « Le petit Dauphinois » jusqu'à Gap, leur permettent de rentrer.

La formation est terminée mais l'activité d'Alice ne fait que commencer....

Elle est nommée à Chaumenq, commune de Bréziers où elle débute le 1er octobre 1944.

Dès la rentrée 45-46 Alice milite avec bon nombre de jeunes instituteurs au SNI (Syndicat National des Instituteurs) qui sort de la clandestinité. Anselme Gras et René Robert relancent le SNI 05, avec eux elle participe au Congrès de Grenoble, et depuis, milite encore à ce syndicat qui porte un nouveau nom depuis peu: le SNUipp.

Elle vit la création du CNR: Conseil National de la Résistance en 1943, après les espoirs liés à la bataille de Stalingrad.

Il est constitué à l'initiative de Jean Moulin par de nombreuses organisations dont des résistants, des partis politiques et syndicats opposés au régime de Vichy,...., il mettra en place les grandes lois sociales et humanistes sur lesquelles nous vivons encore et que nous défendons actuellement: plan Langevin-Vallon pour l'Éducation, création de syndicats et droit de grève des fonctionnaires, Sécurité Sociale....

Mais ça, c'est une autre histoire, celle qu'Alice racontera dans l'École Haut Alpine.

Sylvette BOYER et Ginette PLANES

PS : Alice a relaté, avec quelques collègues, des aventures de sa vie professionnelle dans un livre que l'on peut commander au SNUipp: « Si les écoles normales Haut Alpines nous étaient contées.

SNUipp-FSU — SNES-FSU — SNEP-FSU — SNESup-FSU — SGEN-CFDT — SE-UNSA

Communiqué de presse commun

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNESup-FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA, déclarent à l'issue de leur rencontre :

"D'ici 2015, près de la moitié des enseignants du premier et du second degré sera renouvelée.

Le recrutement et la formation de ces dizaines de milliers de maîtres est donc un enjeu majeur pour la réussite des millions d'élèves qui seront scolarisés dans la première moitié de ce siècle.

C'est un enjeu décisif pour que ces nouveaux enseignants soient capables de travailler en équipes, de mettre en oeuvre des pratiques pédagogiques différenciées

de construire des pratiques et des contenus d'enseignement favorisant la réussite de tous les élèves. Cela suppose une capitalisation des pratiques innovantes et des savoirs issus de la recherche.

Le projet de loi d'orientation propose une modification de structure mais ignore les contenus de la formation, la rénovation des concours, la pré professionnalisation et le nécessaire allongement de la formation.

Il est indispensable que la formation des maîtres soit universitaire et professionnelle. De ce point de vue, les IUFM, même s'ils ne sont pas exempts de tout défaut demeurent les seuls lieux pensés et construits en vue de cette articulation théorie/pratique. Les seuls lieux où se retrouvent pour être formés ensemble à leur futur métier d'enseignant les personnels en charge de l'enseignement et de l'éducation des élèves, de l'école maternelle jusqu'à l'entrée à l'université.

Le projet de loi d'orientation actuellement présenté à l'assemblée nationale prévoit un changement de la nature juridique des IUFM par leur intégration dans les universités. Mais aucune garantie n'est donnée sur le maintien de l'identité des IUFM et de leurs sites départementaux. Aucune garantie n'est assurée quant à leur autonomie financière, aux recrutements des personnels et plus généralement aux moyens attribués en propre aux IUFM.

Les organisations ci-dessus invitent les personnels, les étudiants et stagiaires dans les IUFM et les universités à débattre du projet et de ses conséquences, et à se mobiliser pour obtenir les conditions nécessaires à une véritable évolution de la formation des maîtres et à une transformation de l'école."

PARIS, le 15 Février 2005.

ACTIONS

Le 15 Février a été marqué par une forte mobilisation lycéenne : à Paris (30 à 50 000 participants, c'est 2 fois plus que la semaine dernière), à Bordeaux (15 000). Quelques milliers d'enseignants y participaient. Même dans les zones en vacances, des rassemblements et diffusion de tracts ont eu lieu comme à Lyon ou Nantes.

Les confédérations se réunissent cet après-midi pour annoncer une journée d'action le 10 Mars dans la suite du 5 Février avec manifestations et grèves. Cela remet en question le 12 Mars initialement prévu.

Nous avons décidé, avec l'intersyndicale de l'Éducation, de suspendre le communiqué d'appel au 12 Mars. Une nouvelle rencontre est prévue demain, Jeudi 17 à 18 h., pour envisager ensemble un appel au 10.

Le BEFN de la FSU se réunit demain à 12 h. pour prendre une décision.

En fonction de notre dernier conseil national et des remontées des AG du 20 Janvier, nous pensons que le SNUipp et la FSU doivent s'inscrire dans l'action unitaire du 10 Mars, ce qui revient à appeler à la grève ce jour-là.

Les Fédérations de Fonctionnaires se retrouvent Vendredi 18 au matin afin de prendre une décision à partir des annonces faites par les confédérations.

Nous vous communiquerons, Vendredi dès que possible, toutes les informations. Regardez le site du SNUipp.

Un bulletin vous parviendra pour toutes les modalités.

Les mobilisations de la période doivent nous amener à amplifier les actions déjà prévues d'ici le 10 Mars.

Paris le 16 février

